



Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

Le 2 décembre 2019

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 2 décembre 2019 et à laquelle étaient présents ;

Présences : **M. Hervé Provencher, Maire**

 M. Marco Scrosati, conseiller
 M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller
 M. Yvon Therrien, conseiller
 Mme Lucie Coderre, conseillère

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Le conseiller Yves Gagnon est absent.

Le poste de conseiller district 1 est vacant.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR
2 DÉCEMBRE 2019

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption procès-verbaux
- 3- Période de questions
- 4- Demande étudiants Projet Management, Cégep de Sherbrooke : don Opération Enfant Soleil
- 5- Règlement no 2019-323 pour fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception
 - a) Avis de motion
 - b) Dépôt du projet de règlement
- 6- Incendie
 - a) Appel d'offre camion-citerne
- 7- Voirie
 - a) Fonds réservé entretien des chemins
 - b) Travaux Rang 8
 - c) Travaux mitoyens Rang 9
- 8- Loisirs et culture
 - a) Fête de Noël : 15 décembre
 - b) Le Vent dans les Arts : projet Gériart 2020 avec le Château du Bel-Age
 - c) Autorisation activités 2020
 - d) Autorisation contributions financières 2020

- e) Demande de subvention : volet ensemencement fête de la pêche
- f) Demande de subvention : « Projet mise à niveau centre Aux Quatre Vents » programme aux infrastructures récréatives et sportives
- g) Demande de soutien financier plaisirs d'hiver en milieu rural
- 9- MRC : mandat révision règlement d'urbanisme (rénovation cadastrale, hébergements touristiques, autres)
- 10- Commission scolaire des Sommets : demande d'appui - l'abolition des commissions scolaires
- 11- Assurance MMQ : renouvellement
- 12- Achat des jardinières été 2020
- 13- Suivi fosses septiques
- 14- Déclaration des dons et autres avantages code éthiques élus
- 15- Adoption budget 2020, 5 décembre à 18h30
- 16- Période de questions
- 17- Compte
- 18- Correspondance
- 19- Varia

2019-12-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Lucie Coderre résolu que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant responsable de la patinoire au point varia.

ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT

2019-12-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que le procès-verbal du 4 novembre 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Q. Différentes questions concernant les locations à court terme. (Problèmes = installation septique, stationnement, bruit, bacs de vidange)

Monsieur Provencher, maire, l'informe que le conseil entreprend des démarches pour régler les établissements d'hébergement touristique.

Q. Une demande pour avoir des pictogrammes pour les personnes âgées qui pourraient être collés dans la porte ou fenêtre.

Le directeur incendie vérifiera le tout auprès de la compagnie de prévention incendie.

2019-12-03 DEMANDE ÉTUDIANTS PROJET MANAGEMENT. CÉGEP DE SHERBROOKE : DON OPÉRATION ENFANT SOLEIL

CONSIDÉRANT QU'UN jeune de la municipalité, Alex Pellerin, étudiant en gestion de commerces au Cégep de Sherbrooke, a fait une demande écrite en date du 15 novembre dernier pour l'organisation d'un tournoi de Dek hockey dans le cadre du cours de Projet Management avec d'autres étudiants.

CONSIDÉRANT QUE cet évènement a pour but de ramasser des profits qui seront versés à la fondation Opération Enfant Soleil.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal appuie le projet et surtout la cause (Opération Enfant Soleil).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de contribuer au projet pour la somme de 200\$.

ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2019-323: RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES AUTRES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET POUR FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Yvon Therrien, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 2019-323* un règlement décrétant les taux de taxes et les autres tarifs pour l'exercice financier 2020 et pour fixer les conditions de perception.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 2019-323* est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

Le projet de règlement de taxation 2020 être présenté et déposé en même temps que l'avis de motion. Le projet de règlement peut être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau. L'adéquation du projet de règlement et du règlement de taxation adopté sera influencée par l'état d'avancement des travaux pour les prévisions budgétaires.

INCENDIE :

APPEL D'OFFRES CAMION-CITERNE NEUF POUR LE SERVICE INCENDIE

La préparation d'un devis incendie pour l'acquisition d'un camion-citerne automatique a été réalisé.

VOIRIE

2019-12-04 FOND RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE les articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) qui imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prélève ces droits de carrières et sablière, par chaque exploitant d'une carrière ou d'une sablière située sur le territoire de la municipalité en vertu du règlement 2009-277;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement « Règlement sur les carrières et les sablières » la municipalité doit affecter les droits d'exploitations de carrières et sablières reçus à la réfection et l'entretien des voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE pour 2019, une somme de 14 357\$ a été perçue, les sommes versées au fond seront utilisées, soustraction faite d'une somme correspondant à 15 % à titre de coût d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de créer un fond local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour un montant de 12 200\$.

QUE cette somme soit prise à même le surplus libre pour être affectée à l'entretien des chemins à l'an 2020.

ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT

2019-12-05 TRAVAUX RECONSTRUCTION RANG 8

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconstruction Rang 8, sont complétés, mais pas approuvés en entièrement (l'acceptation finale n'a pas encore été prononcée);

CONSIDÉRANT QUE les travaux correctifs sur la couche de pavage ont été faits cet automne et qu'il y a peut-être d'autres travaux correcteurs à faire au printemps 2020 dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE l'enrochement supplémentaire fait cet été devrait être payé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu

Que le conseil paie l'enrochement supplémentaire et accepte de ramener la retenue de garantie de 5 % à 3 % puisque l'entrepreneur a réalisé la correction de la majorité des déficiences.

Qu'un montant sera retenu pour les échantillonnages du pavage.

ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT

DEMANDE DE MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI : TRAVAUX MITOYENS

La Municipalité de Val-Joli a fait une demande par courriel pour la continuité des travaux conjoints au Rang 9.

Les travaux demandés et à prévoir :

- Pavage pour l'approche du pont entre le chemin Route de l'Église et chemin Goshen
- Pavage 100 pieds de l'intersection rang 9 et ch. Goshen
- Remplacement d'un ponceau à l'intersection Rang 9 près du chemin Grande-Ligne.

Une rencontre peut avoir lieu entre les parties pour discuter de la possibilité des travaux.

LOISIRS ET CULTURE

FÊTE DE NOËL

La fête de Noël pour les enfants aura lieu le 15 décembre 2019 à 13h.

2019-12-06 LE VENT DANS LES ARTS : PROJET GÉRIART 2020 AVEC LE CHÂTEAU DU BEL-ÂGE

CONSIDÉRANT QUE Le Vent dans les Arts a fait une demande de partenariat pour la poursuite du projet GériArt à la résidence Château du Bel-Âge durant l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement a pour but de divertir par des expériences artistiques les aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu de contribuer au projet pour la somme de 150\$.

ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT

2019-12-07 AUTORISATION DES ACTIVITÉS 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est fier d'avoir en place des activités communautaires pour favoriser le mieux-être des familles et pour développer le sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tient des évènements annuels depuis maintenant plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE l'intervenante en loisirs a mis en place un calendrier d'activités pour célébrer différents évènements familiaux et rassembleurs ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati est résolu d'autoriser les activités suivantes ainsi que d'allouer les budgets associés:

Budget Loisirs 2020

Activités-Événements	Date	Explications brèves	Montant estimé
Plaisir d'hiver	15-16 février	Jeux gonflables, tire, sleigh ride, animateurs, permis	3 000
Fête bénévole	Avril	Buffet permis alcool, animation + cadeau bénévole de l'année	1 200
Journée de l'arbre	16 mai	Animation, jeux gonflables, spectacle au parc	400
Fête de la pêche	6 juin	Jeux gonflables, animation, matériel, repas	1 200
Fête foraine	22-23 août	Permis-jeux gonflables, animations, programme	3 500
Automne en couleur	Pédago Octobre +31 oct.	Décoration citrouille Distribution de bonbons à l'Halloween par les pompiers Activité Horreur parc de l'Église	250 250 1 000
Bison en Fête	17 octobre	Souper, permis-achats déco, accessoires, orchestre	2 000
Party Noël employés	Décembre	Permis alcool, cadeau, jeux, animation	1 750
Journée loisir	28 novembre	Achat matériel, animateurs, équipements	500
Noël et Nouveaux nés	12 décembre	Fête de Noël, spectacle, achats, grignotines	1 000
Activité autre			300
Projection été	Été	Location de film, popcorn et autre	200
Achat		PERMIS D'EXPLOITATION	200
Budget			16 750\$

QUE le conseil est toujours désireux d'offrir de nouvelles activités ou d'évènements à la population.

QUE toute nouvelle activité devra être soumise pour autorisation.

D'autoriser l'intervenante en loisirs, pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à remplir toutes les demandes inhérentes et formulaires requis aux activités et évènements autorisés ci-dessus.

ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT

2019-12-08 AUTORISATION CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal participe à des œuvres humanitaires et évènements pour aider des organismes du milieu et de la région;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié d'accorder une aide financière pour différents évènements :

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable d'avoir une représentativité de la municipalité pour différentes activités;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Lucie Coderre est résolu d'autoriser les contributions financières 2020 à la demande de chaque organisation:

QUE pour les évènements de souper-bénéfice, une confirmation de participation d'un des membres du conseil doit avoir lieu avant de faire un déboursé.

Subventions – commanditaires

Organismes	Raisons	Montant estimé
Action Partage	Contribution œuvre humanitaire	300 \$
CAB	Action bénévole	100 \$
Camping des Baies	Feux, soirée St-Jean	400 \$
Carrefour Jeunesse	Participation trio étudiant	1 000 \$
Centre hospitalier	2 billets souper Homard	200 \$
Chevalier de Colomb	2 billets vin et fromage St-Georges	120 \$
Chevalier de Colomb	Subvention panier de Noël	100 \$
CLSE	Adhésion annuelle	100 \$
Club Holstein de Richmond	Commandites	75 \$
Club optimise Windsor et régions	Dépouillement et parade de Noël	
Club Patins d'Argent	Commandite revue	60 \$
Comité Éle livres	Éveil à la lecture et l'écriture	70 \$
Coût supp. Loisirs ou commandite sport	Supp. non résident 60% res 2015-11-04	350\$
Décès (fondation)	Fleurs, ou don pour décès	100\$
École Notre Dame du Sourire	Soirée Halloween-école et gala	150 \$
Expo Richmond	Annonce agricole	40 \$
Maison arbrisseaux	Adhésion	50 \$
Mun. De Stoke	2 billets Oktoberfest	100 \$
Mun. Sainte-Anne-de-la-Rochelle	2 billets bière et saucisse	60 \$
Opération nez rouge	Subvention	100 \$
Poudrière	2 billets vin et fromages	180 \$
Table aînés	Calendrier-bottin	90 \$
Ville de Windsor	Contribution parade de Noël	100 \$
Montant		3 845 \$

QUE toute nouvelle demande d'organisme devra être soumise pour autorisation.

ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT

2019-12-09 SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC PROGRAMME PÊCHE EN HERBE et ENSEMENCEMENT

CONSIDÉRANT QUE le lac Boissonneault est désigné et est susceptible de bénéficier d'ensemencements dans le cadre du programme –pêche en herbe ;

CONSIDÉRANT QUE le programme vise à offrir une subvention du double de l'investissement, fournis par les organisateurs ou les responsables du plan d'eau Lac Boissonneault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que l'intervenante en loisirs, Marie-Claude Poudrier-Juneau soit mandatée pour remplir tous les formulaires de demande de subvention pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude.

QUE le conseil municipal réserve la somme de 500\$ afin de contribuer à la réalisation du programme d'ensemencement du lac Boissonneault dans le cadre du programme – pêche en herbe.

ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT

MISE A NIVEAU CENTRE AUX QUATRE VENTS

Le conseil ne donne pas suite à cet item.

2019-12-10 PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER : PLAISIR D'HIVER

CONSIDÉRANT QU'UN programme de soutien financier aux événements plaisirs d'hiver en milieu rural afin de rendre l'activité plus accessible, actif, sécuritaire et festif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu

QUE l'Intervenante en loisirs, Marie-Claude Juneau-Poudrier, est autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer tous les documents requis pour présenter et déposer une demande de subvention dans le programme Plaisirs d'hiver.

ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT

2019-12-11 MANDAT URBANISME : CHANGEMENT RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude doit apporter des changements aux règlements d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu de mandater le service d'urbanisme de la M.R.C du Val-Saint-François pour rédiger l'ensemble des procédures de modification des différents règlements d'urbanisme.

- 1- Ajustement des zones suite à la rénovation cadastrale
- 2- Modifier usage pour hébergement touristique
- 3- Modifier dispositions sur les bâtiments accessoires et temporaires (éclaircir les terrains séparés par une rue)
- 4- Modifier dispositions sur les clôtures, haies et murs de soutènement (distance d'une clôture au chemin)
- 5- Modifier Règlement lotissement et ajouter exception aux fins de parc (10 000 m² agricoles)
- 6- Modifier Permis et certificat (les prix des changements usage)
- 7- Autres

ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT

COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS : DEMANDE D'APPUI - L'ABOLITION DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Le conseil ne donne pas suite à cet item.

2019-12-12 ASSURANCE MMQ : RENOUELEMENT 2020

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec no police MMQO-03-042100 tombe à échéance le 4 janvier 2020,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de renouveler le contrat de police d'assurance **MMQO-03-042100**.

QUE la directrice générale – secrétaire-trésorière, France Lavertu soit autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à signer tous les documents requis pour ce renouvellement.

ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT

2019-12-13 ACHAT DE BACS ET FLEURS POUR L'EMBELLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire poursuivre l'embellissement de la localité;

CONSIDÉRANT QUE Les Petites Serres du Jardinier ont fermé leur commerce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu de procéder à l'achat de matériel et de fleurs auprès de Jardin Pro à St-Denis de Brompton pour un montant de 2 900\$ pour l'année 2020 tel que soumis par Madame Sonia Alberts, directrice générale.

ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT

2019-12-14 INSTALLATIONS SEPTIQUES NON CONFORMES

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire des fosses septiques a été complété en 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernés ont reçu des avis et des lettres les informant des procédures afin de rendre leurs installations septiques conformes

CONSIDÉRANT QU'une soirée d'information a eu lieu, le 29 janvier 2018 pour la création d'un programme de mises aux normes des installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE le programme de mises aux normes est entré en vigueur en avril 2018 et qu'un règlement d'emprunt pour les travaux est entré en vigueur en août 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles ne sont toujours pas conformés et qu'un dernier avis a été transmis en avril 2019 et un rappel en septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire poursuivre les étapes et les échéanciers concernant les installations non conformes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de mandater Jennifer Bergeron, officier en bâtiments à poursuivre les étapes afin de rendre leurs installations septiques conformes avec un dernier avis.

QUE les travaux effectués seront facturés au propriétaire tel que prévu à l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales*

ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT

DÉCLARATION DES DONS ET AUTRES AVANTAGES

La directrice générale, secrétaire-trésorière, France Lavertu fait mention qu'aucune déclaration de dons et autres avantages n'a été enregistrée et faite par un ou des membres du conseil, en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1), depuis l'an dernier

En effet, il convient de rappeler que les membres du conseil doivent, en vertu de l'article 6 al. 2 de la Loi sur l'éthique, faire une déclaration écrite auprès du greffier ou du secrétaire- trésorier lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage.

ADOPTION DU BUDGET

Le maire mentionne que l'adoption du budget 2020 se fera le 5 décembre à compter de 18h30.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Différentes questions sur les entrepreneurs généraux pour la réalisation de travaux, élection et autres.

2019-12-15 LES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat numéro 201133 à 201901239 pour un montant total 127 481,39\$.

Les paies du mois de novembre 2019 pour un total 25 256,15\$.

ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de novembre 2019.

VARIA

CERTIFICAT

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donnée par Marco Scrosati.

HEURES : 21 heures.

Hervé Provencher
Maire

France Lavertu
Directrice générale et sec-très, G.M.A.

